

Situation : Simone Veil et le débat sur l'IVG

Fra

Hist

Géo

EM

Introduction

Le droit à la contraception et à l'avortement est le grand combat des féministes de la seconde moitié du XX^{ème} siècle.

- Pourquoi la loi sur l'IVG a-t-elle nécessité un long combat ?
- Quel a été le rôle de Simone Veil ?



Simone Veil

Déportée à 17 ans à Auschwitz, elle devient magistrate et ministre de la Santé (1974-1979) sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, désireux de féminiser son gouvernement. Elle fait voter en 1975 la loi qui porte son nom. Ardente militante européenne, elle est élue députée et devient la première femme présidente du Parlement européen (1979-1982). Elle est élue aussi membre de l'Académie française en 2008.

1° UN CONTEXTE FAVORABLE AU DÉBAT.

1 Le Manifeste des 343

Le 5 avril 1971, l'hebdomadaire *Le Nouvel Observateur* publie un manifeste de 343 femmes, certaines connues¹, d'autres inconnues, qui déclarent publiquement : « Un million de femmes se font avorter chaque année en France. Elles le font dans des conditions dangereuses en raison de la clandestinité à laquelle elles sont condamnées, alors que cette opération, pratiquée sous contrôle médical, est des plus simples. On fait le silence sur ces millions de femmes. Je déclare que je suis l'une d'elles. Je déclare avoir avorté. De même que nous réclamons le libre accès aux moyens anticonceptionnels, nous réclamons l'avortement libre. »

La liste de signatures est un premier acte de révolte. Pour la première fois, les femmes ont décidé de lever l'interdit qui pèse sur leur ventre : des femmes du Mouvement de libération des femmes, du Mouvement pour la liberté de l'avortement, des femmes qui travaillent, des femmes au foyer.

1. Comme l'avocate Gisèle Halimi, la philosophe Simone de Beauvoir, la comédienne Catherine Deneuve, la chanteuse Brigitte Fontaine...



1° Des femmes veulent mettre fin à leur grossesse en France au début des années 1970. Dans quelle situation se trouvent-elles si elles le font ? Elles sont condamnables par la loi qui leur interdit d'avorter. Cela fait qu'elles décident souvent de le faire en cachette dans des conditions sanitaires souvent dangereuses ou bien en partant à l'étranger.

2° Pourquoi la signature du Manifeste est-elle un acte de « courage » comme le souligne la Une du magazine ?

C'est un acte de courage car elles font face à l'Etat qui par la loi impose l'interdiction de l'avortement et à la société conservatrice (Églises notamment) qui se positionnent contre l'avortement.

3° Que représente ce type de Manifeste pour les femmes françaises ?

Il représente un des combats que les femmes mènent pour obtenir des droits et leur liberté de choisir de l'usage de leur corps. C'est donc un des actes de la révolution féministe qui a eu lieu au XX^{ème} siècle. Les femmes montrent qu'elles existent.

TRACT POUR MARIE-CLAIRE

UNE JEUNE FILLE DE 17 ANS VA ÊTRE JUGÉE POUR AVOIR AVORTÉ

Comme un million d'autres femmes en France chaque année, Marie-Claire a vécu le drame de l'avortement clandestin.

- PARCE QU'ELLE n'avait pas 3 000 frs pour aller avorter confortablement dans une clinique de Genève, Londres ou même Paris,
- PARCE QU'ELLE est fille naturelle d'une mère célibataire, employée de métro, qui a élevé toute seule ses trois filles,
- PARCE QU'IL N'Y A AUCUNE ÉDUCATION SEXUELLE à l'école et que la contraception est sabotée en France (comme le reconnaît le député U.D.R. Neuwirth, auteur de la loi sur la contraception),
- PARCE QUE, comme toujours dans ces cas-là, elle s'est trouvée SEULE pour s'en sortir,

elle doit, aujourd'hui revivre ce drame et subir le JUGEMENT À HUIS CLOS d'une société qui est la véritable responsable de cette situation.

Nous, les femmes qui avons vécu cette situation, qui pouvons la vivre chaque mois, nous sommes solidaires de Marie-Claire.

TOUTES ET TOUS
DEVANT LE TRIBUNAL DE BOBIGNY
CITÉ ADMINISTRATIVE

LE MERCREDI 11 OCTOBRE
À 9 HEURES

Métro Église de Pantin - Puis autobus
jusqu'à Cité administrative

ASSOCIATION CHOISIR
174, RUE DE L'UNIVERSITÉ
PARIS 7ÈME

- POUR LA CONTRACEPTION
- POUR LA SUPPRESSION DES TEXTES RÉPRESSIFS DE L'AVORTEMENT
- POUR LA DÉFENSE GRATUITE DE TOUS LES INculpÉS D'AVORTEMENT

Membres fondateurs

Jean ROSTAND de l'Académie Française
Simone de BEAUVOIR, Gisèle HALIMI
Christiane ROCHEFORT, Delphine SEYRIG

2 « Tract pour Marie-Claire » (octobre 1972)

2° LE COMBAT DIFFICILE DE SIMONE VEIL.

11° Soulignez dans le texte 3 les éléments montrant l'intensité des attaques contre Simone Veil et la difficulté de sa tâche.

12° Doc. 4—La décision des députés est-elle définitive en 1974 ?

Justifiez votre réponse.

Non elle n'est pas définitive. Il faudra attendre 1979 pour que cela soit inscrit définitivement dans la loi.

13° Doc. 4—Comment se répartissent les voix de la majorité (de droite) et celles de l'opposition ?

La droite est plutôt contre et la gauche plutôt pour.

4° A quelle date ce tract (doc.2) est-il publié ? A l'occasion de quel événement ?

Ce tract est publié en octobre 1972 peu avant la Veil (1975). Il s'agit de défendre une jeune fille qui est jugée pour avoir avorté. Elle se prénomme Marie Claire.

5° Quelles injustices sociales dénonce-t-il ?

Ce tract dénonce le manque de moyens financiers de cette jeune fille, le fait qu'elle est une femme jeune, isolée qui se bat pour élever ses enfants, le fait également qu'à l'époque il n'y a pas d'accompagnement sur les question de sexualité.

6° Qui est à l'origine du tract ?

Une association, « Choisir », est à l'origine du tract. Elle est soutenue par des grands noms de l'époque (Jean Rostand, S. de Beauvoir, écrivains de renom)---

7° Quelles revendications porte-t-il ?

Il défend 3 revendications : la contraception, la suppression de l'interdiction d'avorter, la défense gratuite des personnes inculpées.

8° A quelle action invite-t-il ?

A une manifestation devant le tribunal qui va juger Marie Claire

9° Après avoir lu la biographie de Simone Veil, dites à quel titre défend-elle le projet de loi sur l'IVG devant l'Assemblée nationale le 26 novembre 1974 ?

Elle est alors ministre de la Santé sous Valéry Giscard d'Estaing

3 Un combat difficile

Je savais [...] que les attaques seraient vives [...] mais je n'imaginai pas la haine que j'allais susciter, la monstruosité des propos des parlementaires, ni leur grossièreté à mon égard. Une grossièreté inimaginable. Un langage de soudards. Car il semble qu'en abordant ce type de sujet, et face à une femme, certains hommes usent spontanément d'un discours empreint de machisme et de vulgarité. [...] Beaucoup d'allusions au nazisme... Oui, comme dans le courrier abondant que je recevais et qui contenait des dessins ignobles, des croix gammées et des propos antisémites¹. Et certains mouvements d'extrême droite en ont profité. [...] Le seul fait d'oser faire référence à l'extermination des juifs à propos de l'IVG était scandaleux.

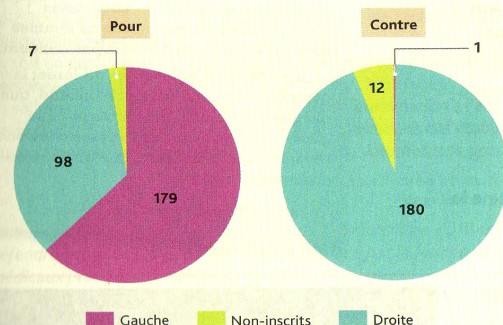
S. Veil, *Les hommes aussi s'en souviennent*, entretien avec Annick Cojean, journaliste au *Monde*, Éditions Stock, 2004.

1. Simone Veil a été déportée en mars 1944 au camp de Ravensbrück, à l'âge de 16 ans.

4 Les débats et le vote de la loi

Les débats se déroulent du 26 novembre au 19 décembre 1974. Les députés adoptent le texte de loi le 20 décembre par 284 voix pour et 189 voix contre.

La loi autorise, pour 5 ans, l'avortement sous certaines conditions. Elle est reconduite à titre définitif le 30 novembre 1979. Le remboursement partiel de l'IVG, réclamé par les mouvements féministes, est voté en 1982. Le remboursement intégral pour toutes les femmes à partir de janvier 2013 est voté en octobre 2012.



5 Une campagne au cœur de la polémique

« Sexualité, contraception, avortement. Un droit, mon choix, notre liberté. » C'est le titre militant de la campagne d'information lancée le 17 janvier¹ par le conseil régional d'Île-de-France. Ce slogan soulève de vives contestations de la part d'associations opposées à l'avortement. Si diverses campagnes en faveur de la contraception ont eu lieu depuis la libération sexuelle, jamais une telle publicité pour l'avortement n'avait été lancée. D'autant que les 300 000 euros dépensés pour placarder les 600 affiches dans le métro et le RER du réseau francilien relèvent d'un financement public. Au conseil régional d'Île-de-France, la démarche part d'un constat de "nécessité et (d')urgence", justifie sa vice-présidente, Francine Bavay, chargée des questions de santé, à l'origine de cette campagne de légalisation. Pour elle, "il faut définitivement lever le tabou". Choqué par cette campagne qui "vend" l'avortement comme une agence de voyages ferait "une promo pour les vacances de ski", Pierre Balincourt, porte-parole de la Life Parade, une association militante pour "la vie et la famille", s'indigne de cette "véritable incitation". "Venez, c'est gratuit!" semble clamer cette campagne, dit-il. C'est un sujet trop grave pour qu'on agisse ainsi". Cette année, la manifestation "Marche pour la vie", organisée tous les ans le jour anniversaire de la loi Veil, a tout de même réuni plus de 10 000 personnes. »

S. Benaet, *France-Soir*, 24 janvier 2008.

1. Jour anniversaire de la promulgation de la loi Veil (17 janvier 1975).



Campagne d'information de la Région Ile de France (2008-2009)

3° UN COMBAT QUI CONTINUE AUJOURD'HUI.

14° Pourquoi le conseil régional d'Ile de France réalise t-il une telle campagne en faveur de l'IVG en 2007-2009 ?

Parce qu'il estime qu'il est nécessaire de rappeler aux français leurs droits.

Mais également parce que des mouvements conservateurs

Remettent en question l'IVG aujourd'hui.

15° Qui sont les opposants à l'IVG ? Quels sont leurs arguments ?

Les opposants sont des mouvements conservateurs comme Life parade qui condamnent l'avortement. Ils organisent des manifestations comme la Marche pour la Vie le jour anniversaire de la Loi Veil.

Pour eux la campagne du Conseil régional incite à l'IVG comme le ferait une promotion de voyage. En réalité ils veulent qu'on limite l'IVG et qu'on ne vende pas sa gratuité.



6 Manifestation de la Life Parade, 17 janvier 2008.

BILAN- Comment a évolué le débat sur l'IVG depuis 30 ans ?

Pendant très longtemps l'avortement a été interdit par la loi en France. Les femmes ne pouvaient donc avoir la totale maîtrise de leur corps en cas d'accident lié à un acte sexuel consenti ou non. Les femmes qui ne pouvaient ou ne voulaient garder l'enfant n'avaient tout simplement pas la possibilité de choisir. De nombreuses situations découlait de cette interdiction. Des femmes se faisaient avorter discrètement dans des conditions parfois difficiles tout en risquant d'être inculpées. D'autres partaient à l'étranger où la législation était plus souple. Des procès condamnaient à la prison les contrevenantes.

Après la révolution de 1968, la liberté du corps est une question qui se développe dans la société. Des militants, s'appuyant sur des intellectuels (Mouvement des 343 « salopes ») défendent l'IVG.

Mais c'est Simone Veil, ministre de la Santé en 1974 qui défend le projet de loi sur l'IVG. Elle parvient grâce aux voix de gauche à faire passer la loi qui libère des millions de femmes.